



SERVICE PLEIN CADRE - BAREME DES HONORAIRES TRANSACTION

Loi n°70-9 du 2 janvier 1970 - Décret n°72-678 du 20 juillet 1972

ESTIMATION - AVIS DE VALEUR VENALE

N'a pas valeur d'expertise se rapprocher de la direction en cas de besoin (donation, contentieux...)

(projet de vente long terme, banque, prêt relais, rachats de soultes, succession...)

Visite sur place, prise de mesures, photos, rapport d'estimation complet et détaillée de la valeur vénale et proposition commerciale :

Appartement : **180,00€ TTC**

Maison : **300 € TTC**

Immeuble ou tènement immobilier : **Sur devis au nombre de lots**

Autres type de biens : **Sur devis avec minimum de 100€ TTC**

TRANSACTION - VENTE DE BIENS IMMOBILIERS

Immobilier d'habitation pour tous types de mandats

Prix de vente en dessous de 20.000€ = **forfait d'honoraires de 3000,00€ TTC**

Prix de vente entre 20.001€ et 30.000€ = **forfait de 4000,00€ TTC**

Prix de vente entre 30.001 et jusqu'à 50.000€ = **forfait de 5000,00 € TTC**

Prix de vente entre 50.001€ et 500.000€ =

6% TTC du prix de vente + forfait d'honoraires fixes de 2000,00€ TTC

De 500.000€ à 550.000€	Forfait de 33.000€ TTC
De 550.001€ à 600.000€	Forfait de 35.500€ TTC
De 601.000€ à 650.000€	Forfait de 38.000€ TTC
De 650.001€ à 700.000€	Forfait de 40.500€ TTC
De 700.001€ à 750.000€	Forfait de 43.000€ TTC
De 750.001€ à 800.000€	Forfait de 45.500€ TTC

Ces taux et forfaits s'entendent TVA comprise au taux de 20% à la charge du vendeur ou de l'acquéreur ou partagés en fonction du mandat Le barème est un plafond maximum pratiqué



SERVICE PLEIN CADRE - BAREME DES HONORAIRES TRANSACTION

Loi n°70-9 du 2 janvier 1970 - Décret n°72-678 du 20 juillet 1972

TRANSACTION - VENTE DE BIENS IMMOBILIERS

Immobilier d'habitation pour tous types de mandats

De 800.000€ à 850.000€	Forfait de 48.000€ TTC
De 850.001€ à 900.000€	Forfait de 50.500€ TTC
De 900.001€ à 950.000 €	Forfait de 53.000€ TTC
De 950.001€ à 1.000.000€	Forfait de 55.500€ TTC
+ de 1.000.000€	Sur devis avec minimum forfait de 60.000€ TTC

* Étude personnalisée selon la nature, les caractéristiques et le positionnement du bien. La commercialisation pourra être assurée par La Manufacture de l'Immo ou son service dédié Prestige & Patrimoine.

TRANSACTION - VENTE DE BIENS IMMOBILIERS

Stationnement (garage, parking...) pour tous types de mandats

Prix de vente entre 0 et 10.000€ = **forfait d'honoraires de 1900,00€ TTC**

Prix de vente entre 10.001 et 20.000€ = **forfait d'honoraires de 2.900,00€ TTC**

Prix de vente entre 20.001€ et 30.000€ = **forfait de 4000,00€ TTC**

Ces taux et forfaits s'entendent TVA comprise au taux de 20% à la charge du vendeur ou de l'acquéreur ou partagés en fonction du mandat Le barème est un plafond maximum pratiqué



BAREME DES HONORAIRES TRANSACTION

Loi n°70-9 du 2 janvier 1970 - Décret n°72-678 du 20 juillet 1972

ESTIMATION (AVIS DE VALEUR VENALE OU LOCATIVE)

Visite sur place, prise de mesures, photos, rapport d'estimation complet et détaillée de la valeur vénale et proposition commerciale :

Appartement : **200,00€ TTC**

Maison : **400,00 € TTC**

Immeuble ou tènement : **Sur devis au nombre de lots**

Autres type de biens : **Sur devis**

TRANSACTION - VENTE DE BIENS IMMOBILIERS

Immobilier d'habitation pour tous types de mandats

Prix de vente en dessous de 20.000€ = **forfait d'honoraires de 1900,00€ TTC**

Prix de vente entre 20.001€ et 50.000€ = **forfait de 5000,00€ TTC**

Prix de vente entre 50.001 et jusqu'à 500.000€ =

6% TTC du prix de vente + forfait d'honoraires fixes de 2000,00€ TTC

Prix de vente au-dessus de 500.000€ = **6% TTC du prix de vente**

TRANSACTION - VENTE DE BIENS IMMOBILIERS

Locaux commerciaux/ professionnels

Pour tous types de mandats

Prix de vente en dessous de 10.000€ = **forfait d'honoraires de 2500,00€ TTC**

Prix de vente entre 10.001€ jusqu'à 500.000€ =

8% TTC du prix de vente + forfait d'honoraires fixes de 2000,00€ TTC

Prix de vente au-dessus de 500.000€ = **7% TTC du prix de vente**

Ces taux et forfaits s'entendent TVA comprise au taux de 20% à la charge du vendeur ou de l'acquéreur ou partagés en fonction du mandat

Le barème est un plafond maximum pratiqué



BAREME DES HONORAIRES TRANSACTION

Loi n°70-9 du 2 janvier 1970 - Décret n°72-678 du 20 juillet 1972

ESTIMATION (AVIS DE VALEUR VENALE OU LOCATIVE)

Visite sur place, prise de mesures, photos, rapport d'estimation complet et détaillée de la valeur vénale et proposition commerciale :

Appartement : **200,00€ TTC**

Maison : **400,00 € TTC**

Immeuble ou tènement : **Sur devis au nombre de lots**

Autres type de biens : **Sur devis**

TRANSACTION - VENTE DE BIENS IMMOBILIERS

Immobilier d'habitation pour tous types de mandats

Prix de vente en dessous de 20.000€ = **forfait d'honoraires de 1900,00€ TTC**

Prix de vente entre 20.001€ et 50.000€ = **forfait de 5000,00€ TTC**

Prix de vente entre 50.001 et jusqu'à 500.000€ =

6% TTC du prix de vente + forfait d'honoraires fixes de 2000,00€ TTC

Prix de vente au-dessus de 500.000€ = **6% TTC du prix de vente**

TRANSACTION - VENTE DE BIENS IMMOBILIERS

Locaux commerciaux/ professionnels

Pour tous types de mandats

Prix de vente en dessous de 10.000€ = **forfait d'honoraires de 2500,00€ TTC**

Prix de vente entre 10.001€ jusqu'à 500.000€ =

8% TTC du prix de vente + forfait d'honoraires fixes de 2000,00€ TTC

Prix de vente au-dessus de 500.000€ = **7% TTC du prix de vente**

Ces taux et forfaits s'entendent TVA comprise au taux de 20% à la charge du vendeur ou de l'acquéreur ou partagés en fonction du mandat



BAREME DES HONORAIRES LOCATION / GESTION

Loi n°70-9 du 2 janvier 1970 - DECRET n°72-678 du 20 juillet 1972

Baux soumis à la loi du 6 juillet 1989, habitation nu
et meublé pour tous types de mandats

LOCATION - MANDAT DE LOCATION

Dans le plafond de 8€/m2 de surface habitable et 3€/m2 de surface habitable pour l'état des lieux

BAIL NU

1 mois de loyer charges comprises partagé entre le bailleur et le locataire

BAIL MEUBLÉ

1 mois de loyer charges comprises partagé entre le bailleur et le locataire

(Baux non soumis à la loi du 6 juillet 1989 pour tous types de mandats)

BAIL GARAGE-STATIONNEMENT

1 mois de loyer charges comprises par partie

BAUX PROFESSIONNELS, DÉROGATOIRES & COMMERCIAUX

10% TTC du loyer annuel charges comprises à la charge du preneur et du bailleur

GESTION LOCATIVE - MANDAT DE GERANCE

BAIL NU

7 % HT soit 8,40 % TTC*

BAIL MEUBLÉ

8 % HT soit 9,60% TTC *

BAUX PROFESSIONNELS, DEROGATOIRES & COMMERCIAUX

9 % HT soit 10,80% TTC*

***Taux d'honoraires de gestion pratiqué sur les encaissements des loyers hors charges**

Ces taux et forfaits s'entendent TVA comprise au taux de 20% à la charge du bailleur ou locataire ou partagés en
fonction du mandat

Le barème est un plafond maximum pratiqué



BAREME DES HONORAIRES LOCATION / GESTION

Loi n°70-9 du 2 janvier 1970 - DECRET n°72-678 du 20 juillet 1972

Baux soumis à la loi du 6 juillet 1989, habitation nu
et meublée pour tous types de mandats

LOCATION - MANDAT DE LOCATION

Dans le plafond de 8€/m² de surface habitable et 3€/m² de surface habitable pour l'état des lieux

BAIL NU

1 mois de loyer charges comprises partagé entre le bailleur et le locataire

BAIL MEUBLÉ

1 mois de loyer charges comprises partagé entre le bailleur et le locataire

(Baux non soumis à la loi du 6 juillet 1989 pour tous types de mandats)

BAIL GARAGE-STATIONNEMENT

1 mois de loyer charges comprises par partie

BAUX PROFESSIONNELS, DÉROGATOIRES & COMMERCIAUX

10% TTC du loyer annuel charges comprises à la charge du preneur et du bailleur

GESTION LOCATIVE - MANDAT DE GERANCE

BAIL NU

7 % HT soit 8,40 % TTC*

BAIL MEUBLÉ

8 % HT soit 9,60% TTC *

BAUX PROFESSIONNELS, DEROGATOIRES & COMMERCIAUX

9 % HT soit 10,80% TTC*

***Taux d'honoraires de gestion pratiqué sur les encaissements des loyers hors charges**

Ces taux et forfaits s'entendent TVA comprise au taux de 20% à la charge du bailleur ou locataire ou partagés en
fonction du mandat

Le barème est un plafond maximum pratiqué



BAREME DES HONORAIRES LOCATION / GESTION

Loi n°70-9 du 2 janvier 1970 - DECRET n°72-678 du 20 juillet 1972

Baux soumis à la loi du 6 juillet 1989, habitation nu
et meublé pour tous types de mandats

LOCATION - MANDAT DE LOCATION

Dans le plafond de 8€/m2 de surface habitable et 3€/m2 de surface habitable pour l'état des lieux

BAIL NU

1 mois de loyer charges comprises partagé entre le bailleur et le locataire

BAIL MEUBLÉ

1 mois de loyer charges comprises partagé entre le bailleur et le locataire

(Baux non soumis à la loi du 6 juillet 1989 pour tous types de mandats)

BAIL GARAGE-STATIONNEMENT

1 mois de loyer charges comprises par partie

BAUX PROFESSIONNELS, DÉROGATOIRES & COMMERCIAUX

10% TTC du loyer annuel charges comprises à la charge du preneur et du bailleur

GESTION LOCATIVE - MANDAT DE GERANCE

BAIL NU

7 % HT soit 8,40 % TTC*

BAIL MEUBLÉ

8 % HT soit 9,60% TTC *

BAUX PROFESSIONNELS, DEROGATOIRES & COMMERCIAUX

9 % HT soit 10,80% TTC*

***Taux d'honoraires de gestion pratiqué sur les encaissements des loyers hors charges**

Ces taux et forfaits s'entendent TVA comprise au taux de 20% à la charge du vendeur ou de l'acquéreur ou partagés en fonction du mandat



BAREME DES HONORAIRES LOCATION / GESTION

Loi n°70-9 du 2 janvier 1970 - DECRET n°72-678 du 20 juillet 1972

Baux soumis à la loi du 6 juillet 1989, habitation nu
et meublé pour tous types de mandats

REDACTION D'UN BAIL

Dans le plafond de 8€/m² de surface habitable et 3€/m² de surface habitable pour l'état des lieux

BAIL NU / BAIL MEUBLE :

5€/m²

ETAT DES LIEUX D'ENTREE / SORTIE

Appartement studio : forfait de 150€ TTC

Appartement jusqu'à 40 m² : forfait de 200€ TTC

d² = 3€/m²

***Taux d'honoraires de gestion pratiqué sur les encaissements des loyers hors charges**

Ces taux et forfaits s'entendent TVA comprise au taux de 20% à la charge du vendeur ou de l'acquéreur ou partagés en fonction du mandat



BAREME DES HONORAIRES EXTRA GESTION

Loi n°70-9 du 2 janvier 1970 - décret n°72-678 du 20 juillet 1972

PRESTATIONS EXTRAORDINAIRES - NON OBLIGATOIRES :

RELEVES DES COMPTEURS

Forfait de 30,00€ TTC

DEPLACEMENT POSE ET CHANGEMENT DE COMPTEUR

Forfait de 60,00€ TTC

DEPLACEMENT ENTRETIEN DE CHAUDIERE

Forfait de 30,00€ TTC

ASSEMBLEE GENERALE

Représentation à une assemblée générale (En journée avant 18h00) :

Forfait de 54,00€ TTC

Représentation à une assemblée générale (Après 18h00) :

Forfait de 78,00€ TTC

Représentation à une assemblée générale (+ de 2h00) :

Forfait de 120,00€ TTC

AIDE A LA DECLARATION DES REVENUS FONCIERS

Etat récapitulatif, historique annuel, aide à la déclaration.

Forfait de 120,00€ TTC

SUIVI DE SINISTRES

Dégât des eaux, déclaration, constat, suivi administratif.

Forfait de 200,00€ TTC

PARTICIPATION A UNE EXPERTISE D'ASSURANCE

Forfait de 60,00€ TTC

MISSION SUIVI DE TRAVAUX

(réception de chantier, passage de vérification, remise de clés ...)

Forfait de 200,00€ TTC

MISE A JOUR DE L'ERP

25,00€ TTC



BAREME DES HONORAIRES EXTRA GESTION

Loi n°70-9 du 2 janvier 1970 - décret n°72-678 du 20 juillet 1972

PRESTATIONS EXTRAORDINAIRES - NON OBLIGATOIRES :

RELEVES DES COMPTEURS

Forfait de 30,00€ TTC

DEPLACEMENT POSE ET CHANGEMENT DE COMPTEUR

Forfait de 60,00€ TTC

DEPLACEMENT ENTRETIEN DE CHAUDIERE

Forfait de 30,00€ TTC

ASSEMBLEE GENERALE

Représentation à une assemblée générale (En journée avant 18h00) :

Forfait de 54,00€ TTC

Représentation à une assemblée générale (Après 18h00) :

Forfait de 78,00€ TTC

Représentation à une assemblée générale (+ de 2h00) :

Forfait de 120,00€ TTC

AIDE A LA DECLARATION DES REVENUS FONCIERS

Etat récapitulatif, historique annuel, aide à la déclaration.

Forfait de 120,00€ TTC

SUIVI DE SINISTRES

Dégât des eaux, déclaration, constat, suivi administratif.

Forfait de 200,00€ TTC

PARTICIPATION A UNE EXPERTISE D'ASSURANCE

Forfait de 60,00€ TTC

MISSION SUIVI DE TRAVAUX

(réception de chantier, passage de vérification, remise de clés ...)

Forfait de 200,00€ TTC

MISE A JOUR DE L'ERP

25,00€ TTC



BAREME DES HONORAIRES ACHAT

Loi n°70-9 du 2 janvier 1970 - décret n°72-678 du 20 juillet 1972

CHASSE DE BIENS - MANDAT DE RECHERCHE

De 0 à 50.000 € prix de vente = **forfait de 6.900 € TTC**

De 50 000 € à 100 000 € prix de vente = **forfait de 7.900€ TTC**

De 100 000 € à 150 000 € prix de vente = **forfait de 9.900€ TTC**

De 150 000€ à 300 000€ prix de vente = **forfait de 12.500 € TTC**

Plus de 300 000€ = **6% TTC du prix de vente + forfait d'honoraires fixes de 2000,00€ TTC**

Immobilier d'habitation pour tous types de mandats

*Ces taux et forfaits s'entendent TVA comprise au taux de 20% à la charge du vendeur ou de l'acquéreur ou partagés en fonction du mandat
Ce barème s'entend plafond maximum pratiqué*



BAREME DES HONORAIRES ACHAT

Loi n°70-9 du 2 janvier 1970 - décret n°72-678 du 20 juillet 1972

CHASSE DE BIENS - MANDAT DE RECHERCHE

De 0 à 50.000 € prix de vente = **forfait de 6.900 € TTC**

De 50 000 € à 100 000 € prix de vente = **forfait de 7.900€ TTC**

De 100 000 € à 150 000 € prix de vente = **forfait de 9.900€ TTC**

De 150 000€ à 300 000€ prix de vente = **forfait de 12.500 € TTC**

Plus de 300 000€ = **6% TTC du prix de vente + forfait d'honoraires fixes de 2000,00€ TTC**

Immobilier d'habitation pour tous types de mandats

*Ces taux et forfaits s'entendent TVA comprise au taux de 20% à la charge du vendeur ou de l'acquéreur ou partagés en fonction du mandat
Ce barème s'entend plafond maximum pratiqué*



BAREME DES HONORAIRES ACCOMPAGNEMENT

Loi n°70-9 du 2 janvier 1970 - Décret n°72-678 du 20 juillet 1972

ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE

Accompagnement pour dossier de déclaration préalable :
(CERFA, constitution du dossier, dépôt en mairie, affichage)

Forfait de 300.00€ TTC

Accompagnement pour dossier de permis de construire :
(CERFA, constitution du dossier, dépôt en mairie, affichage....)

Forfait de 500.00€ TTC

ACCOMPAGNEMENT GESTION DE PROJET

Accompagnement dans la gestion de projet de travaux :
Constitution d'une équipe pluridisciplinaires
(archi intérieur/ ameublement / MO/ entreprises tous corps d'état)

Forfait de 1200.00€ TTC

Ces taux et forfaits s'entendent TVA comprise au taux de 20% à la charge du vendeur ou de l'acquéreur ou partagés en fonction du mandat

LA MANUFACTURE DE L'IMMO



ESTIMATION - ACHAT - VENTE - GESTION LOCATIVE

27 rue Bergson, 42 000 Saint-Etienne



04 77 190 190

04 77 190 189



contact@lamanufacturedelimmo.fr

gestion@lamanufacturedelimmo.fr

BAREME DES HONORAIRES

Loi n°70-9 du 2 janvier 1970 - Décret n°72-678 du 20 juillet 1972

ESTIMATION -AVIS DE VALEUR VENALE OU LOCATIVE

Visite sur place, prise de mesures, photos, rapport d'estimation complet et détaillé
e de la valeur vénale et proposition commerciale :

Stationnement, garage, parking : **50,00€ TTC**

Appartement : **150,00€ TTC**

Maison : **300,00 € TTC**

Terrain : **Sur devis**

Immeuble ou tènement : **Sur devis au nombre de lots**

Murs commerciaux/professionnels : **Sur devis**

ACHAT /VENTE

Immobilier d'habitation pour tous types de mandats

Prix de vente en dessous de 10.000€ = **forfait d'honoraires de 1900,00€ TTC**

Prix de vente entre 10.001€ jusqu'à 500.000€ =

6%TTC du prix de vente + forfait d'honoraires fixes de 2000,00€ TTC

Prix de vente au-dessus de 500.000€ = **6% TTC du prix de vente**

ACHAT /VENTE

Locaux commerciaux/ professionnels pour tous types de mandats

Prix de vente en dessous de 10.000€ = **forfait d'honoraires de 2500,00€ TTC**

Prix de vente entre 10.001€ jusqu'à 500.000€ =

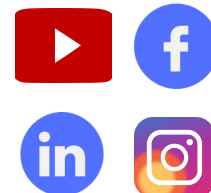
7% TTC du prix de vente + forfait d'honoraires fixes de 2000,00€ TTC

Prix de vente au-dessus de 500.000€ = **7% TTC du prix de vente**

**Ces taux et forfaits s'entendent TVA comprise au taux de 20% à la charge du vendeur ou
de l'acquéreur ou partagés en fonction du mandat**



LA MANUFACTURE DE L'IMMO



ESTIMATION - ACHAT - VENTE - GESTION LOCATIVE

27 rue Bergson, 42 000 Saint-Etienne



04 77 190 190



contact@lamanufacturedelimmo.fr

04 77 190 189

gestion@lamanufacturedelimmo.fr

BAREME DES HONORAIRES

Loi n°70-9 du 2 janvier 1970 - Décret n°72-678 du 20 juillet 1972

ESTIMATION -AVIS DE VALEUR VENALE OU LOCATIVE

Visite sur place, prise de mesures, photos, rapport d'estimation complet et détaillé
e de la valeur vénale et proposition commerciale :

Stationnement, garage, parking : **50,00€ TTC**

Appartement : **150,00€ TTC**

Maison : **300,00 € TTC**

Terrain : **Sur devis**

Immeuble ou tènement : **Sur devis au nombre de lots**

Murs commerciaux/professionnels : **Sur devis**

ACHAT /VENTE

Immobilier d'habitation pour tous types de mandats

Prix de vente en dessous de 10.000€ = **forfait d'honoraires de 1900,00€ TTC**

Prix de vente entre 10.001€ jusqu'à 500.000€ =

6%TTC du prix de vente + forfait d'honoraires fixes de 2000,00€ TTC

Prix de vente au-dessus de 500.000€ = **6% TTC du prix de vente**

ACHAT /VENTE

Locaux commerciaux/ professionnels pour tous types de mandats

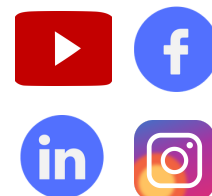
Prix de vente en dessous de 10.000€ = **forfait d'honoraires de 2500,00€ TTC**

Prix de vente entre 10.001€ jusqu'à 500.000€ =

7% TTC du prix de vente + forfait d'honoraires fixes de 2000,00€ TTC

Prix de vente au-dessus de 500.000€ = **7% TTC du prix de vente**

**Ces taux et forfaits s'entendent TVA comprise au taux de 20% à la charge du vendeur ou
de l'acquéreur ou partagés en fonction du mandat**



ESTIMATION - ACHAT - VENTE - GESTION LOCATIVE

27 rue Bergson, 42 000 Saint-Etienne



04 77 190 190



contact@lamanufacturedelimmo.fr

04 77 190 189

gestion@lamanufacturedelimmo.fr

BAREME DES HONORAIRES

Loi n°70-9 du 2 janvier 1970 - Décret n°72-678 du 20 juillet 1972

ESTIMATION -AVIS DE VALEUR VENALE OU LOCATIVE

Visite sur place, prise de mesures,
photos, rapport d'estimation
complet et détaillée de la valeur
vénales et proposition commerciale :

- Stationnement, garage, parking :
50,00€ TTC
- Appartement : **150,00€ TTC**
Maison : **300,00 € TTC**
Terrain : **Sur devis**
- Immeuble ou tènement : **Sur devis au
nombre de lots**
- Murs commerciaux/professionnels : **Sur
devis**

ACHAT / VENTE

Immobilier d'habitation pour tous
types de mandats

- Prix de vente en dessous de 10.000€ =
forfait d'honoraires de 1900,00€ TTC
- Prix de vente entre 10.001€ jusqu'à
500.000€ =
**6%TTC du prix de vente + forfait
d'honoraires fixes de 2000,00€ TTC**
- Prix de vente au-dessus de 500.000€ =
6% TTC du prix de vente

ACHAT / VENTE

Locaux commerciaux/
professionnels pour tous types de
mandats

- Prix de vente en dessous de 10.000€ =
forfait d'honoraires de 2500,00€ TTC
- Prix de vente entre 10.001€ jusqu'à
500.000€ =
**7% TTC du prix de vente + forfait
d'honoraires fixes de 2000,00€ TTC**
- Prix de vente au-dessus de 500.000€ =
7% TTC du prix de vente

LA MANUFACTURE DE L'IMMO



ESTIMATION - ACHAT - VENTE - GESTION LOCATIVE



27 rue Bergson, 42 000 Saint-Etienne



04 77 190 190 / 04 77 190 189



contact@lamanufacturedelimmo.fr /
gestion@lamanufacturedelimmo.fr



BAREME DES HONORAIRES

Loi n°70-9 du 2 janvier 1970 - Décret n°72-678 du 20 juillet 1972

ESTIMATION - AVIS DE VALEUR VENALE OU LOCATIVE

Visite sur place, prise de mesures,
photos, rapport d'estimation
complet et détaillée de la valeur
vénales et proposition commerciale :

- Stationnement, garage, parking :
50,00€ TTC
- Appartement : **150,00€ TTC**
Maison : **300,00 € TTC**
Terrain : **Sur devis**
- Immeuble ou tènement : **Sur devis au
nombre de lots**
- Murs commerciaux/professionnels : **Sur
devis**

ACHAT / VENTE

Immobilier d'habitation pour tous
types de mandats

- Prix de vente en dessous de 10.000€ =
forfait d'honoraires de 1900,00€ TTC
- Prix de vente entre 10.001€ jusqu'à
500.000€ =
**6%TTC du prix de vente + forfait
d'honoraires fixes de 2000,00€ TTC**
- Prix de vente au-dessus de 500.000€ =
6% TTC du prix de vente

ACHAT / VENTE

Locaux commerciaux/
professionnels pour tous types de
mandats

- Prix de vente en dessous de 10.000€ =
forfait d'honoraires de 2500,00€ TTC
- Prix de vente entre 10.001€ jusqu'à
500.000€ =
**7% TTC du prix de vente + forfait
d'honoraires fixes de 2000,00€ TTC**
- Prix de vente au-dessus de 500.000€ =
7% TTC du prix de vente